

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023

ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230904-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

OBJET :

Délibération portant création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures hebdomadaires au sein du service éducation

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2023.09.04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal qu'il convient, dans le cadre de la réorganisation du service éducation engagée en 2021, de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe au sein du service éducation.

Cette création de poste s'inscrit dans une volonté de normalisation et d'augmentation du volume d'agents titulaires du grade d'ATSEM au sein de la ville de Livron-sur-Drôme.

Il est à noter que cette création de poste n'est pas le fruit d'une création sèche, celle-ci étant consécutive au départ d'un agent contractuel.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le recrutement et la nomination d'une ATSEM titulaire.

Considérant que les besoins du service éducation nécessitent la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,

Il est proposé la création du poste suivant :

- Un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures hebdomadaires

Sur le rapport de Madame Evelyne BERNARD, *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :*

DÉCIDE

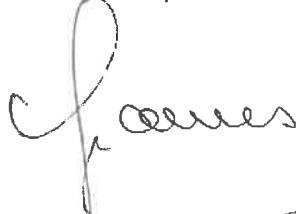
- **DE CRÉER** au tableau des effectifs le poste susmentionné ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste ;
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Filière Médico-social			
Emploi	Postes à créer	Catégorie	Durée hebdomadaire
ATSEM	1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 30 heures

La présente délibération prendra effet à compter du 26 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

27 SEP. 2023